

Vienne Condrieu Agglomération  
Monsieur le Président  
Affaire suivie par M. Buzolich  
Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès  
30 avenue Général Leclerc BP 263  
38217 Vienne cedex

Vienne, le 14 novembre 2024

**Objet** Consultation sur le projet de modification n°2 du PLU de Ste Colombe  
**Ref.** PDL/CL/AM 24 11 C 053

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu les documents de la modification n°2 du PLU de Ste Colombe en date du 24 octobre 2024 et je vous en remercie.

Après analyse du dossier, je vous informe que ce projet de modification n°2 est compatible avec le SCoT

Pour rappel, le dossier transmis concerne les points suivants :

- L'intégration des orientations du Scot en matière de hiérarchisation de l'offre commerciale,
- L'adaptation ponctuelles du règlement écrit et graphique,
- La modification des OAP du secteur « Verdier » et « Trenel »,
- L'actualisation des annexes.

L'ensemble des points présentés n'appellent pas de remarques particulières du syndicat mixte des Rives du Rhône.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DELAPLACETTE  
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

